



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7379^e séance

Jeudi 12 février 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Autriche, du Bélarus, de la Belgique, de la Bulgarie, du Cambodge, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Égypte, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Iraq, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Liban, du Luxembourg, de Malte, du Maroc, du Monténégro, du Nicaragua, de la Norvège, des Pays-Bas, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Somalie, de la Suède, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/100, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, l'Angola, l'Arménie, l'Australie, le Bélarus, la Belgique, la Bulgarie, le Cambodge, le Chili, la Chine, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Iraq, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Liban, le Luxembourg, la Malaisie, Malte, le Maroc, le Monténégro, le Nicaragua, le Nigéria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République arabe syrienne, la République de Corée, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Somalie, la Suède, le Tchad, la Tunisie, la Turquie et le Venezuela (République bolivarienne du).

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2199 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier nos collègues au sein du Conseil de sécurité de leur approche constructive et de leur coopération efficace durant les travaux sur la résolution 2199 (2015), qui vient d'être adoptée. Nous remercions également toutes les délégations qui ont parrainé cette résolution, qui avait été initialement présentée au Conseil par la Fédération de Russie. Nous estimons qu'il s'agit d'un exemple qui montre clairement que nous devons déployer des efforts collectifs pour régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

En adoptant la résolution 2199 (2015), nous avons fait un nouveau pas important dans nos efforts visant à tarir les sources de financement des terroristes, en particulier les revenus provenant du commerce illicite de pétrole, et à éliminer la menace terroriste à laquelle font face la Syrie, l'Iraq et d'autres pays du Moyen-Orient, et dont les effets se font sentir bien au-delà de cette région.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a adopté au titre du Chapitre VII de la Charte une résolution énergique en vue de lutter contre la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), le Front el-Nosra et d'autres personnes et entités associées à Al-Qaida. Le vote unanime en faveur de la résolution 2199 (2015) est la preuve de notre détermination commune à lutter contre les groupes extrémistes violents qui menacent notre sécurité collective et les droits de l'homme que l'ONU a été créée pour défendre.

Les États-Unis appuient fermement la résolution d'aujourd'hui, qui fait partie d'une stratégie globale visant à affaiblir et, à terme, détruire l'EIIL. Cette stratégie comprend également les efforts coordonnés déployés par de nombreux pays pour mener de robustes

opérations militaires visant à réduire les capacités militaires de l'EIIL, adopter des lois plus répressives, promouvoir une meilleure coopération afin d'endiguer les flux de combattants terroristes étrangers qui remplissent les rangs de l'EIIL, et lutter contre les idéologies violentes qui poussent des personnes à rejoindre l'EIIL et contribuent à alimenter les attaques menées par ce groupe.

Ces dernières semaines et ces derniers mois, nous avons observé les résultats que cette stratégie peut produire. Conjointement avec nos partenaires, nous réduisons les capacités de commandement de l'EIIL, en mettant hors d'usage des champs pétroliers, des raffineries et d'autres infrastructures connexes contrôlées par l'EIIL, et nous apportons un appui aux contingents déployés sur le terrain qui combattent pour récupérer des territoires contrôlés par ce groupe, comme cela a été fait à Kobané. Grâce à ces efforts et à d'autres, l'EIIL a plus de difficultés à générer les nouveaux fonds nécessaires pour mener ses opérations. La résolution d'aujourd'hui a pour but de rendre cela encore plus difficile en ayant recours à des sanctions et à d'autres instruments punitifs pour s'attaquer à trois sources de revenus de l'EIIL.

Premièrement, cette résolution donne aux États des instructions claires et concrètes sur la façon de mettre fin à la contrebande de pétrole à laquelle se livre l'EIIL. Les sanctions imposées par l'ONU exigent déjà des États qu'ils cessent ce commerce, mais la résolution 2199 (2015) demande en outre instamment aux États d'intensifier leurs efforts visant à empêcher et à désorganiser la circulation des véhicules en direction ou en provenance des zones contrôlées par l'EIIL et le Front el-Nosra afin d'empêcher ces groupes de négocier des avoirs, qu'il s'agisse de pétrole, de métaux précieux, de minerais ou de matériel de raffinage.

Deuxièmement, en imposant une nouvelle interdiction sur la contrebande d'antiquités syriennes, la résolution prive l'EIIL d'une source de revenus et contribue en même temps à protéger le patrimoine culturel irremplaçable de la région et du monde. Pour aider à mettre fin à ce commerce, les États-Unis ont appuyé la publication de ce que l'on appelle les listes rouges d'urgence des antiquités syriennes et iraqiennes menacées, lesquelles peuvent aider les forces de l'ordre internationales à mettre la main sur ces objets d'art anciens sortis en contrebande de ces pays.

Troisièmement, cette résolution renforce l'interdiction déjà imposée par les sanctions de l'ONU

d'effectuer tout paiement ou donation au profit de l'EIIL, du Front el-Nosra et d'autres groupes associés à Al-Qaida, y compris les rançons, qui perpétuent un cycle de sauvagerie terrifiante, en donnant à ces groupes des ressources pour commettre d'autres actes meurtriers et en les incitant à faire encore plus de prisonniers. Les conséquences destructrices de ces enlèvements ont été ressenties par des familles, des communautés et des pays entiers au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Le lieutenant Muath al-Kaseasbeh, le pilote jordanien exécuté par l'EIIL, avait à peine 26 ans quand il a été tué. Musulman pieux, lors de sa dernière conversation avec sa femme, il lui a rappelé qu'elle devait prier et lui a dit qu'il avait fait une prière spécialement pour les martyrs.

Kenji Goto, un journaliste japonais de 47 ans exécuté par l'EIIL, s'était rendu en Syrie pour retrouver un collègue et ami qui avait été enlevé, Haruna Yukawa, et qui a également été tué. Kenji a passé sa vie à écrire au sujet de conflits. Un livre pour enfants primé qu'il a écrit en 2006 – *I Want Peace Rather Than a Diamond* (Je préfère la paix à un diamant) – racontait l'histoire d'un ancien enfant soldat en Sierra Leone.

Kayla Mueller, une Américaine de 26 ans, a voulu se rendre dans la région pour aider les Syriens qui souffraient, se portant volontaire pour travailler avec des enfants réfugiés dans la Turquie voisine. Dans un entretien accordé avant qu'elle ne soit enlevée par l'EIIL puis tuée, elle a déclaré : « Aussi longtemps que je vivrai, je ne laisserai pas ces souffrances devenir quelque chose de normal, quelque chose que nous devons tout simplement accepter.

La perte de personnes telles que Muath, Kenji, Haruna et Kayla renforce notre détermination à éradiquer ce groupe violent qui a abrégé leur vie. Tout en saluant la détermination du Conseil à s'attaquer à la menace posée par l'EIIL, nous déplorons le fait qu'il ne parvient toujours pas à s'attaquer à l'un des principaux facteurs ayant favorisé l'essor de ce groupe. L'EIIL ne dispose pas de meilleur outil de recrutement que les atrocités commises par le régime d'Al-Assad, qui largue des barils d'explosifs sur des civils et a employé des armes chimiques contre son propre peuple et torturé des dizaines de milliers d'autres Syriens dans ses prisons.

Nous déplorons le fait que nous n'avons pas été en mesure, s'agissant des crimes du régime d'Al-Assad, de faire preuve de la même unité que celle que nous avons

manifestée aujourd'hui en adoptant cette résolution absolument essentielle relative à l'EIIL. Tout comme nous condamnons les atrocités perpétrées par l'EIIL, nous devons également continuer de condamner la violence du régime d'Al-Assad, qui a depuis longtemps perdu toute légitimité à la tête de l'État, et dénoncer les arguments de ceux qui affirment que nous devons travailler en partenariat avec ce régime pour lutter avec efficacité contre les extrémistes violents. Tandis que la guerre en Syrie se poursuit, nous appelons de nouveau le Conseil à trouver rapidement la solution politique requise pour mettre fin aux immenses souffrances du peuple syrien.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La résolution 2199 (2015) démontre la détermination continue du Conseil de sécurité à venir à bout de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), en particulier en s'attaquant à ses moyens de financement. Cette résolution met principalement l'accent sur la vente de pétrole, mais s'applique également à d'autres sources de revenus de l'EIIL, y compris les enlèvements contre rançon, le commerce illicite d'antiquités et de ressources naturelles et les transferts financiers illicites.

La rapidité avec laquelle le Conseil a adopté cette résolution montre qu'il est inflexible et reste uni dans la lutte contre le terrorisme. Il existe un ensemble inquiétant de preuves démontrant que des groupes associés à Al-Qaida, tel l'EIIL, génèrent des revenus importants de la vente de pétrole, des enlèvements contre rançon et du pillage et de la contrebande d'objets appartenant au patrimoine culturel provenant d'Iraq et de Syrie. La résolution prévoit des mesures visant à limiter la capacité de l'EIIL à financer sa campagne de terreur. Elle cible la vente de pétrole par l'EIIL et la fourniture à l'EIIL de matériel servant à la production de pétrole. Elle appelle les États à empêcher le commerce des biens culturels iraqiens et syriens qui ont été enlevés illégalement de ces pays.

Nous nous félicitons d'avoir joué un rôle important pour nous assurer que cette résolution soit exhaustive et s'attaque à toutes les sources de financement terroriste, et nous comptons bien œuvrer à la mise en œuvre de la résolution, dans son intégralité et avec efficacité suite à l'appui unanime qui vient de lui être apporté.

M. Delattre (France) : La France a été gravement frappée par des attentats terroristes en janvier dernier. Loin de nous abattre, ces attentats ont renforcé notre détermination à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et à développer les moyens et les

instruments internationaux dont nous disposons à cette fin. Hier, la présence de la Ministre française de la justice, M^{me} Christiane Taubira, et sa présentation au Comité contre le terrorisme des Nations Unies ont illustré notre détermination. Notre coparrainage de la résolution 2199 (2015) en est un nouveau témoignage.

Après la résolution 2170 (2014), le texte que nous venons d'adopter renforce les obligations qui pèsent sur les États, notamment dans les domaines suivants : condamnation de tout commerce, direct ou indirect, en particulier de pétrole et de matériel associé avec les individus ou groupes terroristes visés sous peine de sanctions – les États devront informer le comité de l'ONU compétent de tout transfert dans leur territoire de pétrole ou de matériel associé vers ou depuis ces groupes; condamnation de la destruction du patrimoine culturel, y compris religieux, en Iraq et en Syrie – les États devront prendre des mesures pour empêcher le commerce illégal de biens culturels, notamment archéologiques; indignation, enfin, devant les enlèvements, notamment de femmes et d'enfants, ainsi que leur exploitation, y compris sexuelle.

La France restera donc mobilisée dans la lutte contre le terrorisme sur tous les plans : militaire, recherche de solutions politiques aux conflits et financier.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie se félicite de l'adoption de la résolution 2199 (2015), qui contribuera à lutter contre le financement de Daech et des groupes terroristes qui lui sont associés. Il faut combattre Daech par tous les moyens légitimes en vertu du droit international, et la résolution adoptée aujourd'hui n'est autre qu'un de ces moyens. La communauté internationale doit unir ses efforts pour s'attaquer au terrorisme sous toutes ses formes et à ses sources de financement. La Jordanie sera en tête des pays qui s'emploieront à combattre ce phénomène et les groupes terroristes, y compris Daech. Le martyr du pilote Muath Al-Kaseasbeh rend la Jordanie encore plus déterminée à persévérer dans ces efforts.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2199 (2015), qui revêt une grande importance pour la coordination de la lutte antiterroriste menée par la communauté

internationale et l'appui aux efforts entrepris par les pays concernés pour combattre les organisations terroristes.

La Chine s'oppose à toutes les formes de terrorisme. Nous nous opposons également au deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme et nous refusons d'établir un lien entre le terrorisme et une religion ou un groupe ethnique en particulier. Nous espérons que la communauté internationale mettra pleinement et intégralement en œuvre la résolution 2199 (2015), de même que les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), et qu'elle unira ses efforts pour combattre et endiguer le terrorisme.

La Chine appelle la communauté internationale à accorder davantage d'importance à la question de l'utilisation d'Internet par les organisations terroristes

pour mener leurs activités terroristes. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la communauté internationale doit renforcer la coopération, mettre en œuvre des politiques de façon intégrée et couper tous les canaux Internet utilisés par les organisations terroristes pour diffuser des vidéos à caractère violent et terroriste, propager des idéologies extrémistes, recruter du personnel, mobiliser des fonds et fomenter, planifier et commettre des attentats

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.